

Enquête PHEDRE

Prestation de compensation du Handicap : Exécution
dans la Durée et REste à charge

Demande d'avis d'opportunité

4 octobre 2016

CNIS

État des lieux sur la connaissance de la PCH : pourquoi l'enquête PHEDRE ?

- Données agrégées sur la PCH (paiements, droits ouverts, personnes payées) au niveau du département, trimestrielles et annuelles : Drees
- Informations sur les notifications par élément de PCH à partir des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) : CNSA
- Enquête ponctuelle « ACTP-PCH » sur les bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP en 2008 : description des bénéficiaires 2 ans après création de la prestation = montée en charge

Objectifs de l'enquête

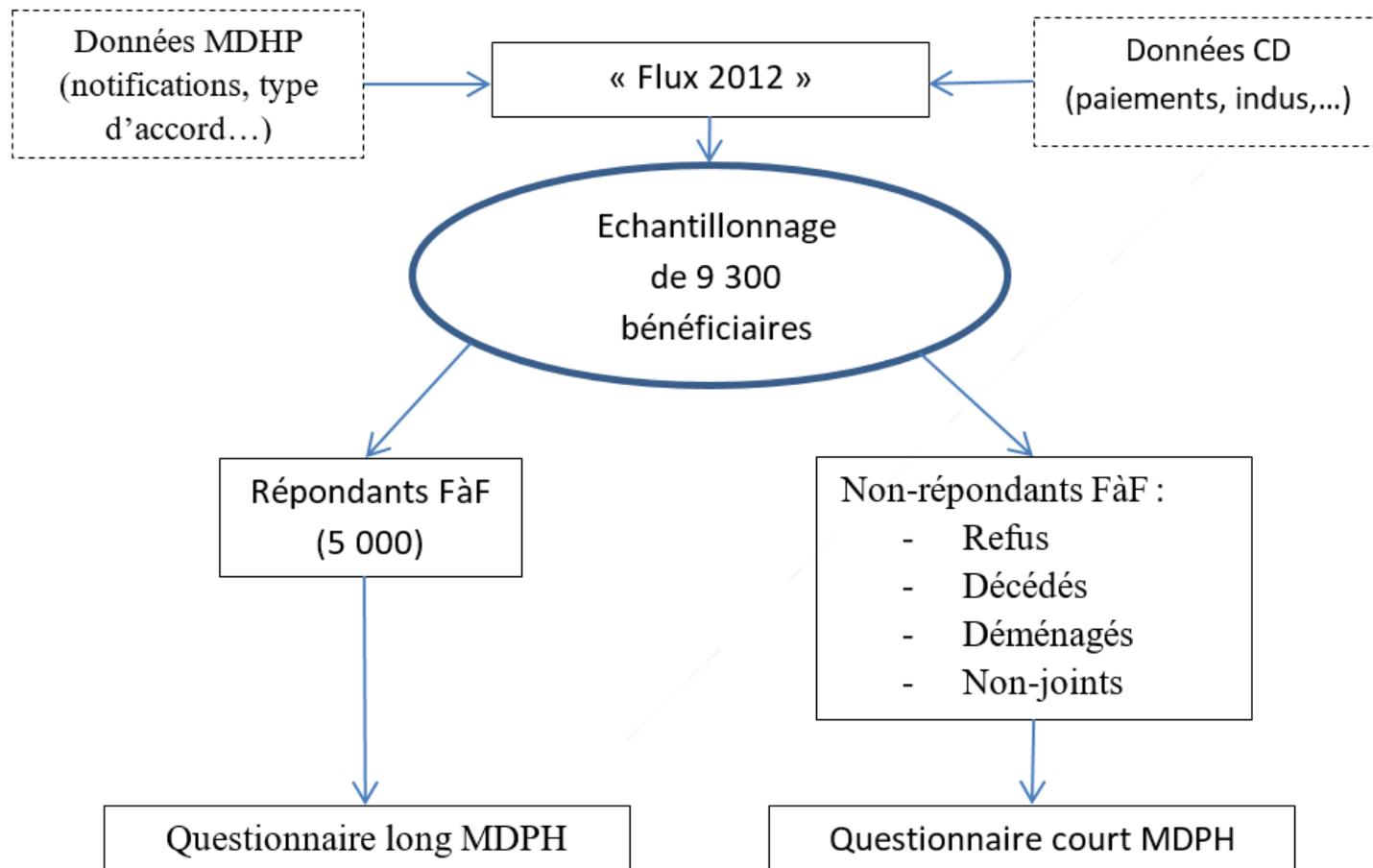
- Actuellement pas d'information sur
 - Le degré de mise en place des plans
 - alors que montants payés < montants notifiés, au niveau macro
 - Le reste à charge après PCH pour le bénéficiaire

- Nécessité d'un protocole complexe
 - Pour les deux objectifs : faire appel à trois sources
 - MDPH qui évalue et notifie
 - Conseil départemental qui paie
 - Individu qui met en place (ou non) le plan
 - Pour la mise en place des plans : suivre une population dans la durée (délais souvent longs)

Protocole de l'enquête

1. Tirage de 30 départements

2.



Déroulement de l'enquête

1. Les différents acteurs

- MOA : DREES-IRDES
- MOE : prestataires
- Co-financement : CNSA-DREES-IRDES

2. Calendrier

- T4 2016 – T1 2017 : Extractions dans 30 MDPH
- 2017 : Extractions dans les 30 CD
- T4 2017 – T1 2018 : Appariement + tirage échantillon face à face
- T2 2018 : Entretiens en face à face
- T3 2018 : Questionnaires complémentaires MDPH

Merci de votre attention

Annexe

